

Invest In
**Auvergne-
Rhône-Alpes**



AUVERGNE-RHÔNÉ-ALPES

**CHOISIR LA RELOCALISATION RAISONNÉE OU LA
RÉVOLUTION DES CHAÎNES DE VALEUR ?**



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Edito

introduction :

La pénurie de masques et celle des médicaments qui était déjà une problématique avant le Covid-19 ont été les premiers exemples visibles de difficultés diffuses des chaînes d'approvisionnement. Devant tous les intérêts nationaux, une évidence est apparue : pourquoi la France n'a-t-elle pas été en capacité de les fabriquer elle-même et de les stocker avant qu'une crise ne survienne ? Et derrière cette question pointe celle de la délocalisation des produits de première nécessité fabriqués à l'autre bout du monde.

Dans le même temps, la crise sanitaire a été un choc au sens strict pour toute l'économie. Selon le rapport Xerfi publié au cœur de la crise sanitaire, les secteurs les plus touchés sont :

- l'hébergement, avec une estimation de 90 % de pertes de chiffre d'affaires en avril.
- le bâtiment, avec - 85 %.
- l'industrie et les biens d'équipement avec une perte entre 60 et 85 %.
- le commerce, qui avait déjà pâti de la crise sociale des gilets jaunes et des manifestations contre la réforme des retraites, avec une perte de 45 %.

Dans l'hypothèse la plus optimiste, et pas forcément la plus improbable, l'ensemble de l'économie devrait connaître un rebond en 2021. Peut-être qu'il n'atteindra pas les niveaux d'avant-crise mais il

évitera le scénario de la dépression, qui reste une hypothèse elle aussi, comme le souligne Xerfi.

Ce contexte inédit invite à s'interroger sur la pertinence d'une relocalisation, principalement des industries. Dès le début de l'année 2020, le Gouvernement avait lancé un programme de revitalisation de la filière industrielle «Choose France », dans le but de mettre en avant des sites symboles d'une relocalisation réussie. Parmi les territoires choisis, 6 sites de la région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficient actuellement de la labellisation « Clés en main ». Celle-ci apporte un accompagnement de l'État, de la Banque des Territoires, ainsi que d'une promotion auprès des investisseurs internationaux via Business France.

En quoi cette perspective de relocalisation est-elle pertinente ? Comment la mettre en place ? En région Auvergne-Rhône-Alpes, quels secteurs pourraient profiter d'une relocalisation raisonnée ? Quels secteurs stratégiques ? Comment repenser la chaîne de valeur et le resourcing ? Quelles sont les conditions à réunir ?

Ce livre blanc vous propose d'ouvrir l'ensemble de ces perspectives de relocalisation de manière objective et de définir les contours de la force des entreprises Made in Auvergne-Rhône-Alpes !

Sommaire

● Partie I Le « Made in France » et le « glocal » post Covid-19	• 4
• La question de la souveraineté industrielle	• 4 / 5
• Le Made in France, quelle réalité ?	• 5
• Repenser la production locale	• 5 / 6
• Anticiper les besoins et miser sur l'excellence, dans une vision proactive ?	• 6
• Les secteurs stratégiques pour une production à haute valeur ajoutée	• 6 / 8
• Les atouts pour relocaliser en France et en Auvergne-Rhône-Alpes	• 8 / 9
● Partie II Vers une production industrielle française plus agile	• 10
• Faire de la crise une opportunité, un accélérateur pour le territoire	• 10
• Revaloriser l'image de l'industrie pour trouver des compétences	• 11 / 13
• Entre démondialisation et made in France, quel nouveau cadre pour la relocalisation ?	• 13 / 14
• Repenser les chaînes de valeurs et d'approvisionnement par la diversification	• 14
• La question de la logistique, une priorité pour relocaliser	• 15
● Partie III Les conditions à réunir pour une véritable relocalisation	• 16
• Les volontés au niveau européen, national et régional pour un plan de relance	• 16 / 17
• Les conditions annexes et essentielles d'une relocalisation réussie	• 18
• Le rôle des institutions et organisations pour les entreprises et l'innovation	• 19
• Quels secteurs en Auvergne-Rhône-Alpes pourraient profiter d'une relocalisation ?	• 20
● Partie IV Le rôle d'Invest In Auvergne-Rhône-Alpes pour une relocalisation réussie	• 21

Partie 1

Le « Made in France » et le « glocal » post Covid-19

LA QUESTION DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE.

Au cœur de la crise, la question de produire davantage en France, en priorité s'agissant des médicaments comme le paracétamol et autres produits de santé de base, s'est posée comme une évidence. Pourquoi faire venir de Chine ce qu'il serait possible de fabriquer en France ? La question est fondamentale, mais les raisons qui ont poussé vers cette économie du kilomètre sont évidemment financières. Lorsque l'économie vacille comme aujourd'hui, peut-on pour autant tout rapatrier sur le sol français ?

La souveraineté industrielle VS la désindustrialisation de la France

La Commission des affaires économiques du Sénat a organisé pendant la crise une rencontre - par visioconférence - entre différents industriels et des défenseurs du Made in France. Parmi eux, Patrick Artus, chef économiste de Natixis : pour lui, la désindustrialisation du pays n'est pas consécutive à la mondialisation, mais au marché européen et aux progrès techniques. De fait, une relocalisation de productions « bas de gamme » n'aurait pas d'intérêt.



« Envisager la relocalisation avec prudence »

Florent Ménégaux, président de Michelin

Il s'agirait plutôt de renforcer la souveraineté industrielle par la relocalisation de certaines filières stratégiques, en sécurisant la chaîne de valeurs.

Florent Ménégaux, président de Michelin et actuel co-président de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, est quant à lui partisan d'une autre manière de tourner la crise à l'avantage de l'industrie : il prône le « glocal* », un mot-valise regroupant la globalisation et le local : « Il faut faire très attention à la relocalisation et l'envisager avec prudence, car nous évoluons dans un monde où tout est enchevêtré. » Patrick Artus est allé dans le même sens en expliquant : « Les chaînes de valeurs mondiales sont trop fragiles, il faut donc diversifier les risques en fabriquant dans différentes régions ».

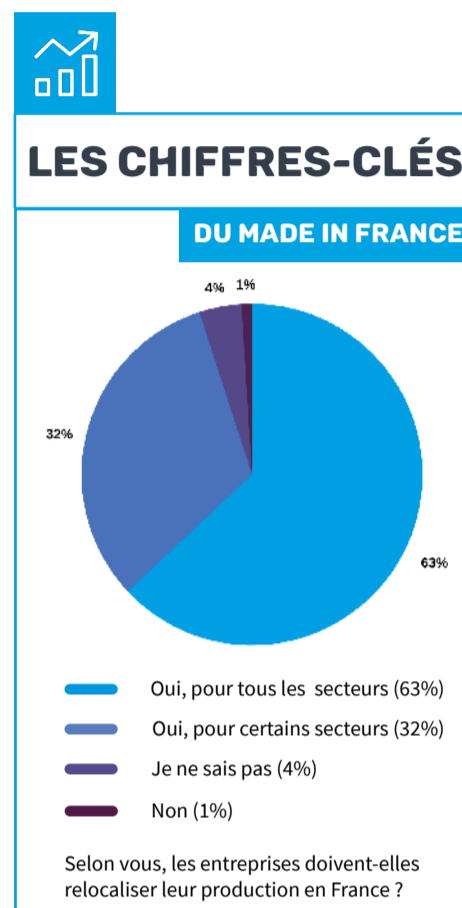
Ces deux défenseurs d'une relocalisation seulement partielle et d'une diversification géographique de la production y voient d'abord une logique implacable : la France perdrait de sa superbe en se lançant dans une production sans valeur ajoutée, alors qu'elle est reconnue pour sa production Made in France haut de gamme. Mais d'autres pensent au contraire qu'elle a son rôle à jouer dans une nouvelle industrialisation sur son sol.

LE MADE IN FRANCE, QUELLE RÉALITÉ ?

Selon un rapport de l'INSEE paru en juin 2019, le **Made in France représente 81 % de la consommation des Français**. Mais derrière ce chiffre étonnant se cache une autre réalité : les produits manufacturés et les vêtements proviennent en grande majorité de l'étranger (à 85 %).

Les produits français sont donc avant tout les denrées alimentaires, l'automobile, et les services. Autrement dit, l'offre et le prix font l'origine de la consommation Made In France.

Les Français sont, dans tous les cas, en majorité en faveur d'une relocalisation. YouGov, société internationale d'études de marché, a dévoilé une étude pendant la crise sanitaire. Elle révèle que 63 % des Français sont pour une relocalisation industrielle, parmi lesquels 69 % de plus de 55 ans. À l'inverse, 32 % des sondés sont contre, dont 40 % de CSP+.



REPENSER LA PRODUCTION LOCALE

Le cabinet international de conseil en stratégie Roland Berger a développé une autre théorie qui repose sur des valeurs ajoutées d'une autre nature que celle du luxe et du haut de gamme en général. Dans tous les secteurs, la relocalisation aurait sa place si l'on considère différemment les manières de produire : en utilisant les nouvelles technologies et l'automatisation.

En cela, la France accuse un retard qu'elle peut néanmoins rattraper. En Allemagne, la densité de robotisation est deux fois supérieure : 328 robots pour 1000 employés, quand elle est de 154 dans l'Hexagone. À Singapour, elle est de 831, et seulement de 140 en Chine. Mais derrière ce besoin d'augmenter la productivité par l'automatisation se pose aussi la question de la mutation des emplois ainsi substitués.

L'analyse du cabinet Roland Berger l'amène à d'autres conclusions : la France peut relocaliser si elle met au point des unités de production « frugales, réduites, automatisées et reconfigurables ». Cela passe par un renversement des paradigmes de la délocalisation : aujourd'hui, la France peut concurrencer les lieux de production à faible coût.

La variabilité des devises, de l'inflation, les taxes, sont autant de raisons qui poussent les entreprises à revoir leur modèle de production. Dès 2010, les coûts de production en Chine ont augmenté, rendant de moins en moins séduisante une production à bas coût, alors qu'elle n'en avait plus les caractéristiques.

En parallèle, la France séduit toujours autant les investisseurs étrangers, notamment pour la compétitivité des coûts des énergies (électricité). La qualité de ses infrastructures et de sa main d'oeuvre ou encore sa forte capacité d'innovation.



23 % DES ENTREPRISES ALLEMANDES SONGENT À RELOCALISER ET 13 % SONT CERTAINES DE LE FAIRE.

En novembre 2019, avant même la crise sanitaire, 23 % des entreprises allemandes songeaient à relocaliser dans leur pays, contre 19 % en 2018, en raison de la hausse des coûts et de la guerre commerciale Chine / États-Unis.



ANTICIPER LES BESOINS ET MISER SUR L'EXCELLENCE, DANS UNE VISION PROACTIVE ?

Dans un objectif qui serait plutôt de diversifier et de sécuriser les approvisionnements, l'anticipation des besoins s'inscrit dans une approche différenciée par secteur, ainsi qu'à l'échelle géographique, voire temporelle, par le resourcing. Cette politique d'achat local concourt à sécuriser les chaînes d'approvisionnement.

LES SECTEURS STRATÉGIQUES POUR UNE PRODUCTION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Le secteur de la santé

Beaucoup de Français ont découvert avec cette crise à quel point des pans entiers de l'industrie du médicament s'étaient délocalisés 69% en Chine. Un cachet de Doliprane, de Dafalgan ou d'Efferalgan pour faire passer un mal de tête ? Impossible de les fabriquer sans importer le paracétamol de Chine. Il en est de même pour des traitements de maladies graves ou chroniques.

La Chine est ainsi le premier producteur du monde de principes actifs. Les pénuries des dernières années (de médicaments contre les troubles hormonaux par exemple)

QUELS CHANGEMENTS ?

- Ainsi, le secteur de la santé et des médicaments doit se placer tout en haut de l'échelle de valeurs.
- Tout comme l'agroalimentaire et la cosmétique qui sont des secteurs d'excellence sur lesquels la France doit capitaliser, notamment en profitant de l'essor du e-commerce.
- Le secteur automobile et celui de l'aéronautique, particulièrement touchés et qui sont des marqueurs de l'industrie française, n'auront d'autre choix pour se relancer que d'entamer une profonde mutation et de trouver de nouveaux marchés.

sont notamment dues à une hausse de la demande à l'échelle internationale. Dans ce cas, les arbitrages des commandes ne se font pas toujours en faveur de la France.

La crise du coronavirus a accéléré la volonté gouvernementale de relocaliser les produits de santé. Et de favoriser à nouveau la production industrielle sur le territoire.

Pour cette raison et dans l'objectif de développer la production en France, l'État a débloqué 200 millions d'euros pour 2020, et augmentera l'enveloppe en 2021.

Par ailleurs, le comité stratégique de la filière devrait mettre en place un plan d'actions visant à recenser les industries de santé qui pourraient entamer une relocalisation. L'idée serait d'inciter un groupe comme Sanofi à relocaliser la production des principes actifs des médicaments classiques comme les antidouleurs à base de paracétamol.

L'entreprise a d'ailleurs annoncé son intention de créer un nouveau champion européen de l'API (principe actif pharmaceutique) en rassemblant les activités de 6 de ses sites actuels au sein d'une nouvelle entreprise autonome.

Cette entité doit favoriser l'accélération des ventes auprès de ses actuels partenaires ou concurrents du secteur pharmaceutique.


Par la même occasion, elle réduira la dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'Asie. Parmi les 2 sites français concernés, celui de Vertolaye est en Auvergne-Rhône-Alpes.



La santé fait partie des domaines d'excellence de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au même titre que :

- L'industrie du futur et la production industrielle ;
- Les bâtiments et travaux publics ;
- Le numérique ;
- L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt ;
- L'énergie ;
- La mobilité, les systèmes de transports intelligents

**69 % DU PARACÉTAMOL
EST AUJOURD'HUI
FABRIQUÉ EN CHINE**



→ LE SAVIEZ-VOUS ?

Sanofi Pasteur, situé à Marcy-L'Etoile, près de Lyon, est aujourd'hui le centre de recherche et développement le plus important du groupe, et l'un des plus grands sites au monde dans la production de vaccins.

Les composants électroniques pour des dizaines de secteurs

La crise sanitaire a aussi été celle de l'approvisionnement des circuits imprimés, alors que 80 % proviennent habituellement de Chine. La France en produit très peu, mais la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 26 entreprises dans ce secteur, dont STMicroelectronics. L'excellence et le savoir-faire de Grenoble sur la micro-électronique sont par ailleurs reconnus au niveau européen.



L'agroalimentaire

Si la France est un des principaux acteurs agricoles du monde, elle a perdu d'importantes parts de marché ces dernières années. En 15 ans, elle est passée de la 3ème à la 6ème place des premiers pays exportateurs de produits agroalimentaires à l'échelle mondiale. Elle se positionne aujourd'hui derrière les Etats-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine et le Brésil. Mais cette liste laisse à penser que le sujet des coûts de production n'est pas un critère discriminant pour le choix du site de production.

L'agroalimentaire reste ainsi une filière d'avenir en France avec le poids croissant des produits bio ou bénéficiant de labels de qualité. Comptons aussi les nombreuses innovations sur l'alimentation intelligente ou encore le développement de technologies menant à une digitalisation progressive de la ferme.

Sur ces trois nouvelles tendances, la région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble de nombreux acteurs, favorisant les collaborations et les partenariats publics et privés.

EN FRANCE, UNE PLACE DE LEADER SUR DIFFÉRENTS TYPES DE PRODUCTIONS & EXPORTATIONS

- 1er producteur européen de sucre et de céréales.
- 1er cheptel européen de bovins.
- 1er exportateur de vin en valeur (et 2e producteur en volume derrière l'Italie).
- 1er producteur d'oléagineux ou encore d'œufs bio d'Europe.

LES ATOUTS POUR RELOCALISER EN FRANCE ET EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

FREINS	EXPLICATIONS	ATOUTS DE LA FRANCE
Le coût de la main d'oeuvre en France	Selon le dernier rapport Rexecode, publié en juin 2020, le coût du travail en France par heure est de 37,50 €. Ce qui la place derrière la Belgique (41,10 €) mais au-dessus de l'Allemagne (37 €). L'Espagne se situe à 22 €. La moyenne de la zone Euro étant de 32 €.	D'après une étude INSEE 2018, les salaires bruts annuels en France dans l'industrie (40 000 €) sont supérieurs à la moyenne européenne (37 000 €), au-dessus de l'Italie et l'Espagne (entre 5 et 12 000 € de plus), tout en restant inférieurs aux salaires en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
Les normes sanitaires	Les normes d'hygiène en France sur les chaînes de production nécessitent de nombreux investissements et plus de temps. Celles-ci sont en outre renforcées depuis la crise sanitaire.	Comme nous avons pu le constater lors de la crise sanitaire, les normes d'hygiène sont fondamentales. Le travail de la France et les contrôles qu'elle pratique la placent comme une actrice rigoureuse des chaînes de production.
Les coûts répercutés sur les prix	Mécaniquement, le Made in France entraîne une hausse des prix, sur les produits manufacturés en particulier. Les consommateurs pourront-ils faire cet effort alors que la durée et l'intensité de la crise économique sont incertaines ?	Les cadres et les retraités sont les premiers acheteurs de produits manufacturés Made in France. La crise devrait plutôt les encourager à consommer encore davantage français pour soutenir l'économie.

La région a su mettre en avant ses atouts et attirer les investisseurs, les entreprises et une population heureuse de vivre dans un territoire attractif. Cela se traduit par des infrastructures, des transports et un fort dynamisme économique :

La productivité du travail en France est supérieure à celle de l'Italie, de l'Espagne (proche Autriche)

Auvergne-Rhône-Alpes est dans le top 3 des régions françaises pour sa productivité et son PIB par emploi, avec l'Ile-de-France et Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

De plus, le coût du travail diminue en France depuis 2019 suite à la réforme des impôts (CICE).

En Auvergne-Rhône-Alpes le coût horaire moyen du travail (approché par salaire net horaire) est de 30% inférieur à celui d'Ile-de-France.

Le coût moyen du travail dans l'industrie en France est inférieur au coût de ses pays frontaliers au Nord : Allemagne, Belgique, Suisse.

Avec le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) le coût d'un chercheur en France est similaire au coût d'un chercheur chinois. Son coût est inférieur à celui d'un chercheur dans les autres pays européens (sauf en Espagne), et de 50 % inférieur au coût d'un chercheur américain.

Le coût de l'énergie est plus faible que dans les autres pays

européens pour les profils hautement consommateurs (sidérurgie, plasturgie, aluminium, chimie, papiers-cartons, data center, etc.)

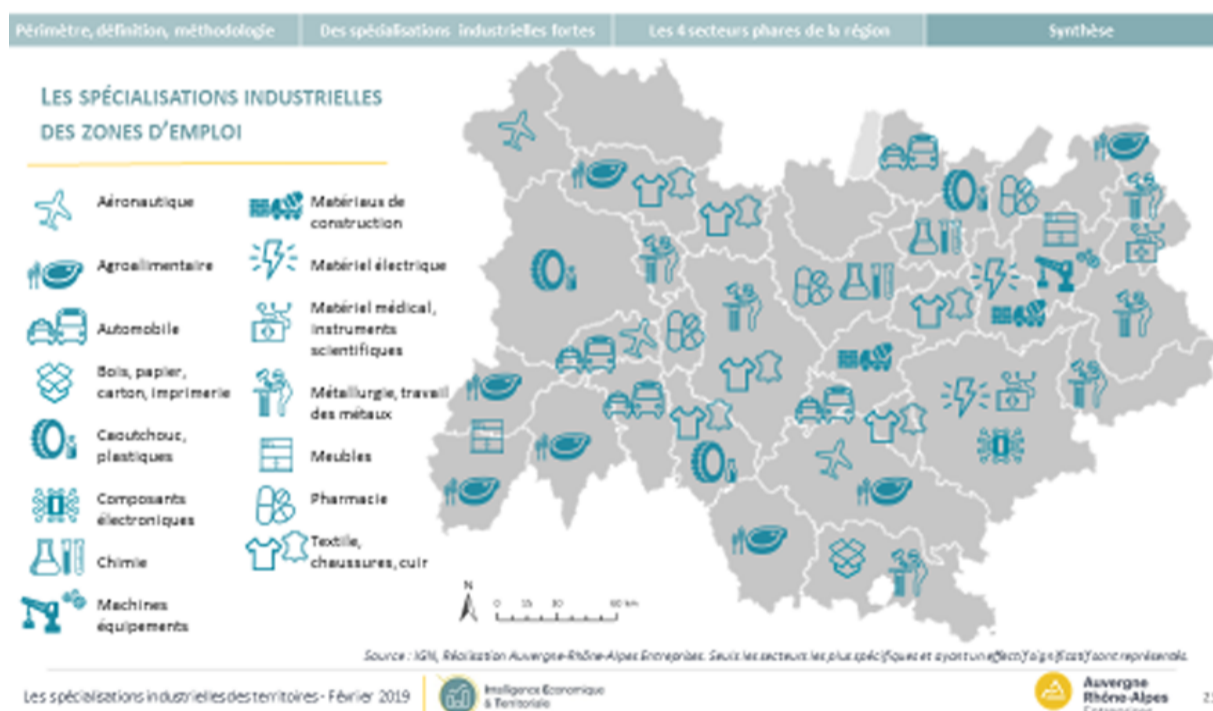
Le prix de l'électricité à usage industriel est en France l'un des plus bas en Europe de l'Ouest, supérieur de plus de 100 % au Royaume-Uni, de 70 % en Italie, de 50 % en Allemagne, de 33 % en Espagne, de 25 % en Autriche, de 9 % aux Pays-Bas, de 7 % en Belgique.

Le prix du gaz à usage industriel est inférieur en France à la moyenne européenne : supérieur de 19% en Italie, de 7% en Espagne, de 20% en Autriche.

Le coût de l'immobilier :

- Les loyers de bureaux à Lyon sont inférieurs de plus de la moitié aux coûts de Paris et encore de moitié sur d'autres métropoles régionales comme par exemple à Clermont-Ferrand.
- Les loyers des bâtiments logistiques dans le Rhône sont très compétitifs vis-à-vis de ses régions voisines.
- Au sein de la région, les coûts fonciers et immobiliers sont majoritairement inférieurs aux valeurs Rhodaniennes.

Elle se caractérise en outre par une très grande diversité d'activités de production : métallurgie et travail des métaux, machines et équipements, agroalimentaire, caoutchouc et plastiques, matériel électrique, textile, chimie, pharmacie, automobile, aéronautique, composants électroniques, matériel médical, etc. Empreinte de l'histoire locale, cette diversité sectorielle se traduit par des spécialisations industrielles fortes dans les bassins d'emploi offrant par conséquent une main d'œuvre très qualifiée. Dans la région, l'industrie irrigue tous les territoires et de tout type : urbains, périurbains et ruraux.



Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France en nombre d'emplois.

Partie 2

Vers une production industrielle française plus agile



FAIRE DE LA CRISE UNE OPPORTUNITÉ, UN ACCÉLÉRATEUR POUR LE TERRITOIRE

La région Auvergne-Rhône-Alpes a su capitaliser sur ses pôles d'innovation et de recherche et s'est installée durablement dans le TOP 5 des régions européennes les plus innovantes (en termes de dépôts de brevets.)

La région bénéficie aussi d'une grande variété d'industries. Y sont notamment implantés Bosch, Michelin, Renault Truck, Safran Electronics & Défense, Schneider Electric, Biomerieux, Alstom, Sanofi Chimie, ou encore Calor, Thalès AVS France, Danone, Brioche Pasquier, pour ne citer que quelques exemples.

Les entreprises industrielles emploient près de 500 000 personnes sur le territoire, ce qui positionne la région à la tête des régions industrielles de France.

Selon l'Indice d'attractivité du territoire, publié en mars 2020, la métropole de Lyon est la plus attractive du pays. De plus, l'étude précise : « Certains territoires, comme la région Grand Est, pourront ainsi capitaliser sur la qualité de leur main d'œuvre alors que d'autres, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, miseront sur la qualité de leur écosystème d'innovation et de recherche. C'est ainsi que Lyon est reconnue aujourd'hui comme la métropole la plus attractive, laissant Paris à la troisième place. »

De plus, dans le classement 2018 du conseil en immobilier Arthur Loyd des villes les plus attractives et dynamiques :

Lyon est classée 1ère devant Toulouse, Bordeaux, Lille, Aix-Marseille et Nice des « très grandes métropoles » hors Paris ;

Grenoble est 3ème du classement des « grandes métropoles », derrière Nantes et Rennes, et devant Strasbourg, Montpellier, Rouen, Avignon, **Saint-Etienne** (8ème), Toulon, Douai-Lens...

Clermont-Ferrand est 4ème des « métropoles intermédiaires », derrière Dijon, Nancy et Tours, et devant Angers, Caen, Orléans, Poitiers, Reims, Bayonne...

Valence est 1ère des « agglomérations de taille intermédiaire » devant Niort, Chartres, Châlons-sur-Saône, Angoulême...



La crise du Covid-19 a révélé la faiblesse de notre outil productif national. Il nous faut retrouver nos capacités productives et mettre fin à une dépendance délétère qui affaiblit notre souveraineté. Parce que nous croyons en la France des usines et des ateliers nous appelons à un Grenelle du Made in France permettant d'envisager notre renaissance industrielle grâce à un plan ambitieux aussi bien structurel que conjoncturel.

REVALORISER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE POUR TROUVER DES COMPÉTENCES

Jean-Marc Vittori, journaliste aux Échos, expliquait dans le podcast “La Story” du même journal en juillet 2020 - dans un épisode dédié à la relocalisation de l'industrie - que celle-ci souffre d'un manque d'attractivité : « les ingénieurs préfèrent d'autres secteurs et beaucoup imaginent l'usine comme elle l'était encore il y a 25 ans ; bruyante, sale et inconfortable ».

Les industries ont pourtant énormément évolué, que ce soit en matière de confort ou d'innovation, à commencer par l'intégration de la technologie de la cobotique - la robotisation au service des collaborateurs - qui supprime ou allège les tâches difficiles et répétitives. Mais, selon lui, les compétences manquent pour développer et relocaliser une partie de l'industrie sur le sol français. Se pose alors la question de la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Manifeste pour une renaissance industrielle et autres visions de la relocalisation

Dans le but de revaloriser le secteur industriel, Yves Jégo, ancien secrétaire d'État, président fondateur de la certification Origine France Garantie créée en 2009, a de son côté lancé un **Manifeste pour une renaissance industrielle** pour sortir de la crise. Il a été signé par 600 entreprises certifiées. Le voici dans son intégralité :

Nous suggérons d'ores et déjà :



01

Favoriser l'accès des entreprises nationales

à la commande publique en levant, immédiatement et temporairement, les contraintes du code des marchés publics pour toute commande de moins de 500 000 € et en élaborant un dispositif pérenne de small business act.



04

Exonérer tous les sites de production

usines comme ateliers, de tout impôt foncier et de créer un crédit d'impôt production sur le modèle du crédit impôt recherche.



02

Soutenir le développement et le retour des usines sur le territoire

irriguant nos régions par un programme immobilier public de construction et de mise à disposition d'au moins 250 usines construites en 2021 et réparties dans les 102 départements français.



05

Offrir l'opportunité d'un stage ouvrier

à chaque jeune français entre son 15ème et son 25ème anniversaire, la possibilité d'une expérience rémunérée de type stage ouvrier d'1 mois sur un site production et d'organiser des conférences de chefs d'entreprise dans nos lycées afin de promouvoir l'industrie et la production nationale.



03

Décentraliser tous les moyens de l'action publique

en créant, dans chaque région, une task force industrielle pilotée par un triumvirat composé du président de la Région, du Préfet et d'un commissaire régional au renouveau industriel, avec pour objectif de développer des éco systèmes territoriaux creusets du renouveau industriel



06

Instituer un Schengen des marchandises

s'appuyant sur l'instauration d'une TVA verte kilométrique frappant les produits en provenance des pays éloignés de nos frontières.



07

créer un outil de certification fiable

afin de remplacer le marquage CE qui trompe le consommateur et imposer l'indication de l'origine sur chaque produits vendus en Europe.



La France dispose de tous les atouts pour réussir, aujourd'hui c'est une question de volonté et de méthode. Le Grenelle du Made in France doit permettre de libérer une nouvelle ambition nationale fondée sur un véritable projet de société. »

Lors d'un webinaire de l'Observatoire des Territoires, également organisé lors de la crise, **Grégory Richa, conseiller en investissement et consultant chez Opeo** (cabinet d'excellence opérationnelle, qui travaille à renforcer la compétitivité des PME et revaloriser l'industrie) a analysé la situation différemment. Pour lui :

« Il faut appréhender la relocalisation à la lumière des évolutions de l'industrie en France. Avant le Covid 19, nous avons assisté à un regain de l'industrie, dans les grands groupes et aussi les PME.

Nous avons aussi observé un changement dans la demande, vers une demande spécifique, de petites séries, avec des délais très courts : dans une logique d'agilité et pas seulement de coûts. Un domaine dans lequel la Chine n'est pas première. Et les technologies ont permis de gagner en compétitivité en France.

La crise est d'une telle ampleur pour l'industrie que la relocalisation d'activités ne pourra pas tout résoudre. **Attention donc à ne pas relocaliser des activités non compétitives !** Les approches doivent être différenciées par secteur, échelle géographique et temporelle d'intervention. Cela nécessite donc de la flexibilité pour s'adapter à la demande et adapter l'appareil de production selon les besoins.

La crise doit être une opportunité pour développer une industrie forte en France, qui a du retard en la matière. En parts de PIB, elle représente 10 % en France, 38 % en Allemagne et une moyenne de 20 % en Europe. »

ENTRE DEMONDIALISATION & MADE IN FRANCE, QUEL NOUVEAU CADRE POUR LA RELOCALISATION ?



La désindustrialisation des pays européens n'est pas si profonde qu'elle en a l'air, en tout cas pas dans tous les secteurs. Mieux encore, les tentatives de relocalisations sont déjà anciennes. Selon Luciano Fratocchi, directeur de l'Observatoire international de l'Université de L'Aquila en Italie, depuis les années 80 et lors de la crise économique de 2008, beaucoup d'industries ont décidé de revenir sur leur sol pour leur production.

Certes, beaucoup de matières premières nécessaires pour l'innovation principalement, proviennent de partout dans le monde. La Chine, même avec des coûts plus élevés, reste un partenaire commercial essentiel. Mais, inversement, d'autres pays ont besoin des exportations de la France.

L'implantation d'entreprises qui produisent en France, ou d'entreprises anciennes qui continuent à produire localement, capitalise sur cette particularité : les produits français bénéficient d'une aura internationale haut de gamme.

Un atout sur lequel capitalise notamment l'industrie du luxe qui investit chaque année sur de nouveaux sites de productions en France, à l'image de la Maison Hermès qui a récemment annoncé le lancement d'une nouvelle maroquinerie en Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est le cas par exemple de l'entreprise 1083 ou encore de la jeune marque Le Slip Français qui en porte même le nom. 8 de ses 29 ateliers en France sont situés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'entreprise 1083, basée à Romans-sur-Isère dans la Drôme a, quant à elle, lancé sa marque de jeans **100% français et bio**. Entre sa fondation en 2013 et l'année 2019, l'entreprise a créé **+100 emplois** directs et indirects. Elle a même ouvert son « École du jean » pour former des couturières et couturiers.

Les marques françaises sont aussi celles qui proposent des produits de niche ou alimentaires. Lors du Salon du **Made in France**, la **région Auvergne-Rhône-Alpes** avait ainsi sélectionné 90 entreprises parmi lesquelles Lafuma et Opinel, mais aussi des entreprises plus petites qui fabriquent tour à tour des bijoux, des jeans, des cosmétiques ou des produits d'épicerie fine.



L'industrie française conserve elle aussi sa réputation d'excellence et de volonté d'évolution profonde comme le montre la diversité des entreprises en région Auvergne-Rhône-Alpes. Leur prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux soutiendra efficacement l'économie française.

REPENSER LES CHÂÎNES DE VALEURS ET D'APPROVISIONNEMENT PAR LA DIVERSIFICATION

Au lieu de vouloir relocaliser à tout prix, la solution ne serait-elle pas de diversifier sa chaîne de valeurs ? De déterminer un Made in France pertinent sur des produits qui ne coûteraient pas moins chers s'ils étaient fabriqués ailleurs ? Ou qui ne pourraient tout simplement pas être fabriqués ailleurs ?

Lors du webinaire de l'Observatoire des Territoires, Olivier Boubas Olga, enseignant-chercheur à l'Université de Poitiers a souligné que les relocalisations sont assez rares jusqu'à présent : « Je doute que les relocalisations soient un phénomène massif à l'avenir ». Et d'ajouter : « Plutôt que relocaliser des activités délocalisées, le sujet est plutôt de diversifier et sécuriser les approvisionnements ».

Cette approche de resourcing semble d'autant plus pertinente que la problématique du manque de masques au début de la crise a souligné que se référer à un seul fournisseur dans un seul pays – comme beaucoup d'autres États – était bien plus risqué que prévu.

La question du coût s'est ainsi heurtée à celle de la sécurisation des approvisionnements. Et les entreprises font face aux mêmes problèmes. Si bien qu'il a été difficile pour elles d'être fournies, par exemple en composants électroniques à bas coûts, majoritairement importés d'Asie pendant cette période de mise à l'arrêt des échanges.

Pour les territoires et les régions, telles qu'Auvergne-Rhône-Alpes, le professeur met en avant l'idée « d'identifier des niches potentielles pour les PME par exemple. Dans tous les cas, les entreprises ont besoin d'être proactives et par conséquent d'anticiper les besoins d'approvisionnement des autres entreprises et de l'État. »

LA QUESTION DE LA LOGISTIQUE, UNE PRIORITÉ POUR RELOCALISER

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, le Parc International de Chesnes est la première plateforme logistique terrestre de France et la troisième d'Europe :

- **2 millions de m2 de bâti logistique**
- **1000 ha**
- **13 000 emplois**
- **300 entreprises**
- **15 ha disponibles**

La technologie et l'innovation sont bien sûr une des clés pour appréhender l'après-crise.

Elles s'ajouteront obligatoirement à une prise en compte de l'impact écologique des chaînes de logisitiques et à la volonté de transparence des populations.

Pour coordonner cette action, les entreprises du territoire se sont fédérées au sein de Pil'es, le Pôle d'Intelligence Logistique.

Geolink Expansion, cabinet de conseil et de veille au service des territoires, a réalisé une interview le 24 mai 2020 de Fabrice Galloo, directeur du Développement d'E-Valley, le plus grand parc d'e-logistique d'Europe, situé dans les Hauts-de-France. Pour lui, la logistique est la condition sine qua non à la relocalisation :

« Avec les possibilités offertes par les data center, il sera plus facile de collecter et de connecter les données entre elles afin d'éviter des situations tendues comme cela a été le cas avec les masques ou le gel hydroalcoolique. La logistique doit nous permettre de retrouver la maîtrise sur certains produits stratégiques et ainsi favoriser notre résilience sanitaire. Les territoires ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine en accompagnant les porteurs de projets et en proposant un plan d'aménagement qui contribue à créer des écosystèmes pertinents pour leur plus grand bénéfice mutuel. »

Comme Fabrice Galloo le souligne, les données seront un élément central dans la reconquête de la production sur le sol français par le biais :

- De l'IOT, l'internet des objets appliqué au domaine industriel.
- Du Big Data, qui collectera les données.
- De l'intelligence artificielle (IA) qui les exploitera.
- De la technologie Blockchain, inviolable, qui garantira la provenance et sécurisera toutes les actions de la chaîne logistique.
- De la robotisation et de la cobotisation qui favoriseront l'automatisation des tâches.

Toutes ces applications logistiques nécessitent déjà des compétences data, indispensables à l'industrie. Dans ces domaines, la région Auvergne-Rhône-Alpes est aussi particulièrement en pointe.

À cet égard, le Réseau Logistique Auvergne-Rhône-Alpes a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière transport, logistique et supply-chain de la région :

- Auvergne Logistique Développement
- Auvergne Ferroviaire Développement
- CARA Pôle d'Intelligence Logistique

Partie 3

Les conditions à réunir pour une véritable relocalisation

LES VOLONTÉS AU NIVEAU EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL POUR UN PLAN DE RELANCE

Le 1er juillet, le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a annoncé le doublement de l'investissement du territoire, soit un plan de relance de 300 millions d'euros.

Fin juillet, le gouvernement a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards réservés à l'industrie et à la compétitivité des entreprises.

L'Europe a, quant à elle, mis en place un plan de relance de 750 milliards d'euros, décomposés en 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts remboursables pour les pays. 40 milliards de subventions iront à la France.

Ce plan de relance européen entraînera nécessairement un besoin de coopération dans la relocalisation sur le continent. Les pays et les régions les plus à même de développer des industries d'avenir dans des secteurs spécifiques verront sans doute leur activité augmenter. Ce sera notamment le cas de pays comme le Portugal, qui génère par exemple aujourd'hui une forte demande dans la confection de vêtements écoresponsables. En France, les énergies vertes, les véhicules propres, l'industrie 4.0 pour ne citer qu'eux, sont des secteurs qui regardent vers l'avenir et pour lesquels la relocalisation trouve des arguments sérieux.



“Etant donnée l’ampleur de la crise, il faudra des plans de relance à l’échelle européenne et nationale. Et pour soutenir les écosystèmes industriels locaux, il faudrait décliner le plan de relance par régions, associer les Régions en tant que chef de fil économique. Les Régions pourraient ainsi cibler les territoires industriels et gérer les inégalités territoriales.”

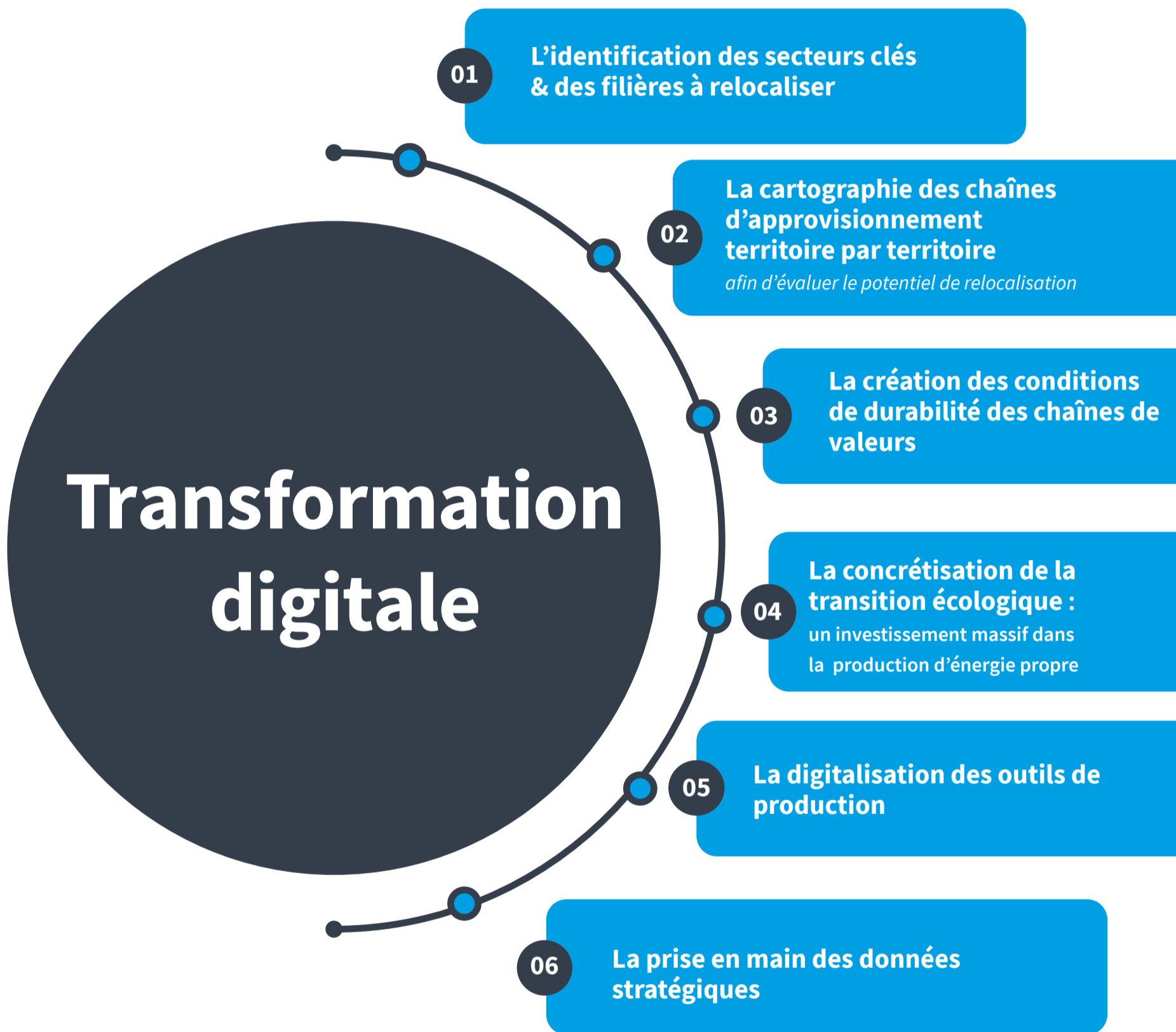
Olivier Bouba Olga, enseignant-chercheur à l’Université de Poitiers

Le plan de relance de 100 milliards d'euros présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 vise à renforcer la souveraineté économique de la France, son indépendance technologique tout en devenant la première grande économie décarbonnée européenne.

Pour ce faire, 30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie.

Pour accompagner plus fortement encore dans leurs projets, les industries, et particulièrement les PME et ETI premiers relais de l'emploi sur les territoires 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent 1/3 de l'activité économique des entreprises françaises.

Ce plan entre aussi inévitablement dans la question de la transformation digitale et des évolutions sociétales, autrement dit des nouvelles attentes des populations.



Pour être utile, ce plan comprend un volet territorial, via un contrat de Plan État-Régions.

LES CONDITIONS ANNEXES ET ESSENTIELLES D'UNE RELOCALISATION RÉUSSIE

● La formation

Sujet fondamental pour l'emploi, qui l'aurait été même sans crise sanitaire, la formation est un enjeu de la relocalisation industrielle. D'autant plus que d'une situation de pénuries de personnels qualifiés, la France passe dans une phase dégradée où des besoins nouveaux apparaissent pour faire face à la crise.

À l'image de la situation dans les autres pays européens, les compétences nécessaires aux nouvelles technologies, notamment dans l'industrie, la R&D et dans tous les savoir-faire stratégiques tels que la défense et l'agroalimentaire, ne sont pas encore assez nombreuses et les talents ne privilégient pas toujours le secteur de l'industrie.

La formation devrait donc s'adresser à tous – étudiants, demandeurs d'emploi et salariés - dans un même objectif de répondre aux besoins de demain. Pour cela, les lieux de formation devront se rapprocher des sites industriels, dans une évolution globale des modèles économiques : les écoles seraient alors internes aux entreprises, lesquelles seraient ouvertes à d'autres pour favoriser la montée en compétences des salariés.

L'industrie devrait quant à elle amplifier les dispositifs déjà mis en place pour changer son image négative auprès des plus jeunes et valoriser l'attractivité de ses métiers et de son environnement de travail vis-à-vis du public, des établissements scolaires et des autorités.

● L'immobilier

Le sujet foncier est un enjeu important pour les collectivités. Lesquelles devront mettre en place des projets de construction ou de réhabilitation de friches avec des offres de services permettant de réduire l'empreinte environnementale de l'industrie.

Pour cela, l'usine de demain devra nécessairement se rapprocher des aires d'habitation et des infrastructures de transport. Cette densification permettra aux collaborateurs de bénéficier d'avantages en matière de qualité de vie et de mobilité. C'est notamment l'objectif poursuivi par le programme "Zéro Artificialisation Nette" qui mènera les collectivités à une gestion du foncier plus modérée et optimisée.

Cette nouvelle industrie plus urbaine, plus responsable pour l'environnement devrait nécessairement se transformer pour réduire ses nuisances et s'adapter à cette nouvelle cohabitation. Ce qui aurait aussi pour effet de valoriser l'industrie. Différents travaux de recherche, financés notamment par la Banque des Territoires, sont en cours pour dessiner les contours de notre prochaine industrie, et accompagner les territoires dans cette nouvelle mutation.

LE RÔLE DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS POUR LES ENTREPRISES ET L'INNOVATION

Partout en France, les territoires se mobilisent pour accompagner leurs entreprises dans la relocalisation de certains secteurs. De plus, depuis une dizaine d'années, comme le soulignait Grégory Richa d'Opeo, les institutions se sont organisées pour promouvoir leurs entreprises et favoriser des implantations en France :

- Les Régions et leurs agences économiques;
- Les EPCI
- BPI France ;
- Les CCI ;
- Le label French Tech ;
- Etc.

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, les projets d'entreprises sont accompagnés dans le cadre d'une convention signée avec l'entreprise, la Région et l'Agence de développement économique. Les dispositifs d'aide sont proposés et élaborés en étroite synergie avec les collectivités et les acteurs de terrain du monde économique. Par exemple Symbio, entreprise qui conçoit des piles à hydrogène pour les voitures électriques, a bénéficié d'un écosystème interentreprise. Deux grands groupes, Michelin et Faurecia ont ainsi investi dans cette PME, pour en faire un champion industriel.

Via le programme ZEV (Zero Emission Valley), la Région Auvergne-Rhône-Alpes Himpulsion (ENGIE, Michelin, Banques des Territoires...) est entrée au capital du consortium pour l'installation de bornes de recharge et l'achat de véhicules électriques.

Cet exemple montre qu'à côté des politiques macro-économiques indispensables pour la survie de l'économie, il est fondamental de mettre en place des actions territoriales avec des conséquences concrètes pour les industriels.

” « Dans les régions, nous dressons une cartographie des chaînes de valeurs qui dépasse les frontières administratives. Cela a pour but de créer des synergies entre les territoires à partir de sujets concrets ».

Mais tout cela n'est pas pensé en circuit fermé, pour les entreprises qui s'implantent, comme pour celles qui relocalisent, « il s'agit d'une industrie « distribuée » précise Grégory Richa. La production a lieu au plus proche des marchés, dans les différents pays, mais en tenant compte des lieux de production des composants.



QUELS SECTEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POURRONT PROFITER D'UNE RELOCALISATION ?

Dans toute volonté de relocalisation, il faut d'abord se poser la question de la pertinence du produit ou du service.

À l'heure de la mondialisation, il est en effet illusoire de penser qu'un pays peut tout produire lui-même et le vendre à ses seuls habitants : malgré tous ses atouts, la France n'a pas toutes les matières premières et elle n'est pas experte dans tous les domaines.

De nombreux pays, et plus exactement de nombreux territoires se sont spécialisés dans des domaines précis. Cette expertise géographique des productions a grandement contribué à la mondialisation que nous connaissons aujourd'hui. De telle sorte que, pour continuer de se développer, les régions françaises doivent s'appuyer sur leurs spécificités et à travers les secteurs qu'elles maîtrisent et qu'elles souhaitent valoriser.

Et cela, dans une perspective d'agilité selon les besoins notamment en période de crise.

Tout l'enjeu sera alors d'encourager les entreprises à travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions qui favoriseront un tissu local et une relocalisation/implantation qui fonctionne à long terme.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les spécificités régionales mises en avant sont notamment :	
L'innovation	De très nombreuses startups et entreprises innovantes sont implantées en Auvergne-Rhône-Alpes : du médical à la défense, de la gestion des déchets au développement de leds intelligentes, la région grouille d'entreprises qui créent le futur sur le territoire. Elles y bénéficient d'un écosystème riche, d'infrastructures de recherche de pointe et d'un système d'enseignement supérieur d'excellence. La région peut ainsi se targuer d'être dans le top 5 des régions européennes en matière de dépôts de brevets : entreprises et laboratoire créent le futur sur le territoire
Le haut de gamme artisanal et alimentaire	Dans l'artisanat et le Made in France dans ce qu'il a de plus qualitatif, la région s'inscrit comme un véritable vivier, notamment dans la coutellerie, la maroquinerie ou encore la production agricole et agroalimentaire sous labels de qualité (Bio, AOP, IGP).
La production chimique et pharmaceutique	La région Auvergne-Rhône-Alpes est sur le podium des territoires qui attirent le plus les entreprises de la chimie et de la pharmacie. Leur rôle est plus que jamais essentiel pour la souveraineté médicale du pays.
La mobilité douce et intelligente	Les entreprises qui sont porteuses de solutions nouvelles et participent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre sont nombreuses en Auvergne Rhône-Alpes. Elles bénéficient d'infrastructures de test mondialement reconnues. La région accueille ces projets avec enthousiasme et efficacité.

Partie 4

Le rôle d'Invest In Auvergne-Rhône-Alpes pour une relocalisation réussie



L'équipe d'Invest In Auvergne-Rhône-Alpes

C'est le partenaire et l'interlocuteur privilégié des entreprises qui souhaitent s'implanter ou relocaliser dans cette région dynamique, premier employeur industriel de France. Reliée directement à la Région, l'agence de développement économique apporte aux entreprises des services gratuits et confidentiels :

Les chiffres et informations économiques et sectorielles.

Une aide au recrutement et ressources humaines.

L'accompagnement pour la création ou le développement de leur structure en France.

La mise en relation avec d'autres entreprises pour intégrer rapidement l'écosystème.

Une étude personnalisée des aides financières mobilisables.

La recherche d'offres immobilières pour identifier l'implantation idéale de l'entreprise.

Contact

04.73.19.59.97
invest@auvergnerhonealpes-entreprises.fr
<https://invest-in-auvergnerhonealpes.com/>



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes